



BARÈME D'HONORAIRES – TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Cabinet AOF Bessé

1. Champ d'application

Le présent barème concerne les opérations de transaction sur immeubles et fonds de commerce, hors immobilier d'entreprise, commerces, droit au bail, VEFA et VIR.

Prix du bien	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000 €	6 000 € TTC
100 001 € à 300 000 €	6 % TTC
300 001 € à 600 000 €	5 % TTC
600 001 € à 1 000 000 €	4,5 % TTC
Au-delà de 1 000 000 €	4 % TTC

Minimum de perception : 6 000 € TTC

2. Répartition des honoraires

Les honoraires sont à la charge du vendeur, de l'acquéreur ou répartis entre les parties conformément au mandat.

3. Exigibilité

Les honoraires sont dus à la signature de l'acte authentique chez le notaire.

4. Caractère des honoraires

Les honoraires indiqués sont des montants TTC maximums pouvant être ajustés à la baisse.

5. Prestations incluses

Estimation, diffusion, visites, négociation, accompagnement jusqu'à l'acte authentique.

6. Services complémentaires

Mise en relation avec partenaires (artisans, courtiers). Prestations non obligatoires.

7. Conformité réglementaire

Barème conforme à l'arrêté du 10 janvier 2017 modifié relatif à l'information des consommateurs.

Mentions légales complètes

Cabinet AOF Bessé, S.A.R.L. au capital de 5000 euros – N° SIRET 533 848 321 00022 – RCS LA ROCHE SUR YON
Code APE/NAF 66.22 Z
129 Voie de la Bauquièrre 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02.51.95.51.00 – Email : rbesse@aofbesse.fr

Conseiller en Investissement Financier enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E002860 – association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 8501 2018 000 027 732 délivrée par la CCI de Vendée – Sans détention de fonds

Intermédiaire en assurance catégorie Courtier type B niveau 1 et Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement catégorie Courtier, enregistré auprès de l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 11063748
Activités contrôlables par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de AIG LIMITED EUROPE – Police n° 2.401.395 - OC100000315

Conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et à l'arrêté du 10 janvier 2017 modifié relatif à l'information des consommateurs.